المملكة المغربية
ⵜⴰⴳⵍⴷⵉⵜ ⵏ ⵍⵎⵖⵔⵉⴱ
Royaume du Maroc

وزارة الانتقال الطاقي والتنمية المستدامة
ⵜⴰⵎⴰⵡⴰⵙⵜ ⵏ ⵜⵣⵔⴼⵜ ⴰⵎⴰⵏⴰⵢ ⴷ ⵜⵎⵙⵓⵔⵉⵜ ⵜⵉⵎⵙⵙⵓⵔⵉⵏ
MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

PNUD

gef

Global Biodiversity Framework Early Action Support (GBF-EAS) - Maroc :

Capitalisation des acquis pour une meilleure accélération de la mise en œuvre du Cadre Mondial de la biodiversité Kunming-Montréal

« Global Biodiversity Framework Early Action Support »
Présentation du projet

Adoptée lors de la COP-15 en 2021, la Déclaration de Kunming-Montréal a jeté les bases du Cadre Mondial pour la Biodiversité (CMB), visant à enrayer la perte de biodiversité d'ici 2030 et à réaliser la Vision 2050 ***« vivre en harmonie avec la nature »***. Entre autres et conformément à sa décision CBD/COP15/14 de la COP-15, le Maroc s'est engagé dans le processus d'actualisation de sa SPANB afin d'aligner ses politiques et actions nationales sur les nouveaux engagements internationaux en matière de biodiversité.

Afin d'accélérer la préparation et l'action anticipée pour mettre en œuvre le CMB, le projet ***« Global Biodiversity Framework Early Action Support »*** (Programme d'appui aux actions précoces pour le Cadre mondial pour la biodiversité), dénommé Projet GBF EAS, assiste 69 Pays parties à la CDB, dont le Maroc pour prendre des mesures rapides sur le CMB en se concentrant sur l'alignement des objectifs nationaux, sur son cadre politique et de suivi, et sur le financement de la biodiversité.

Le projet est financé par le Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM). Doté d'un budget de 260 000 dollars américains, ce projet GBF-EAS a été exécuté sous la maîtrise d'ouvrage du Ministère de la Transition Énergétique et du Développement Durable, avec l'appui du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD Maroc) en tant que partenaire de mise en œuvre.

Le Maroc a mis en œuvre les 4 composantes nationales du GBF EAS :

- **Composante 1 :** Alignement des SPANBs et/ou des objectifs nationaux de biodiversité avec le CMB.
- **Composante 2 :** Evaluation des systèmes de suivi nationaux et développement de plans d'action de suivi.
- **Composante 3 :** Alignement et révision des politiques et des institutions pour atteindre la cohérence avec le CMB.
- **Composante 4 :** Activités liées au financement de la biodiversité.



INFORMATIONS CLÉS

Durée
Janvier 2023
Décembre 2025

Partenaires de mise en oeuvre
PNUD Maroc

Partenaires financiers
Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM)

Emplacement
à l'echelle nationale

Budget total
260 milles US $

Composante 1 : Alignement de la SPANB et/ou des objectifs nationaux de biodiversité avec le Cadre Mondial de la biodiversité Kunming-Montréal

❖ Analyse rapide de la Stratégie et Plan d'Action National pour la Biodiversité « SPANB ».



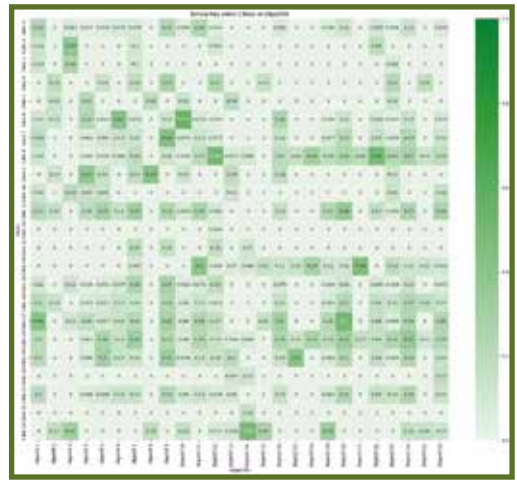
La composante 1 du projet GBF-EAS vise à renforcer l'alignement de la Stratégie et du Plan d'Action National pour la Biodiversité (SPANB) 2016-2020 avec le CMB et avec les ODD, à travers un processus inclusif et pangouvernemental.

Le Maroc a fait recours à deux outils basés sur le langage de programmation informatique et sur l'intelligence artificielle pour analyser l'alignement des 26 objectifs de la SPANB marocaine avec les 23 cibles du CMB, en s'appuyant aussi sur des documents techniques du PNUD, de l'équipe GBF-EAS et des directives de la CDB pour guider cette analyse rapide de la SPANB.

• Degrés de similarité entre les 23 cibles du CMB et les 26 objectifs de la SPANB marocaine

Le score de similitude entre les 23 cibles du CMB et les 26 objectifs de la SPANB marocaine ne dépasse généralement pas un seuil de **0,5**. Seules **4** cibles parviennent à atteindre ce score de **0,5**, à savoir ***la cible 6***, ***la cible 8, la cible 17 et la cible 23. 5 cibles*** affichent un degré de similitude **inférieur à 0,4**, comprenant ***les cibles 2, 7, 9, 14 et 19***. Parmi les 26 objectifs nationaux de biodiversité (ONB) de la SPANB marocaine, l'objectif « B » du CMB compte le plus grand nombre d'objectifs similaires **(16 ONBs)**, suivi de l'objectif A **(8 ONBs)** et de l'objectif C **(4 ONBs)**, Le plus petit nombre d'objectifs nationaux similaires est observé dans l'objectif D **(3 ONBs)**.

• Carte thermique de similarité entre les 23 cibles du CMB et les 26 objectifs de la SPANB



carte thermique offre un aperçu visuel afin de mettre en évidence le degré de similitude entre les objectifs de la SPANB et les 23 cibles du Cadre mondial pour la biodiversité, illustrant ainsi leurs niveaux d'interconnexion. **L'analyse des similarités entre les 23 cibles du CMB et les 26 objectifs de la SPANB marocaine** montre que chaque cible mondiale est associée à au moins un objectif national, avec des niveaux de correspondance variables. Toutefois, parmi les **31 paires identifiées**, aucune ne présente une similarité élevée ; 48 % affichent une similarité moyenne et 52 % une similarité faible. Ces résultats traduisent un alignement encore insuffisant des objectifs nationaux avec le nouveau CMB, justifiant la nécessité de leur reformulation.

❖ Approche pansociétale et pangouvernementale

Afin de déterminer la cohérence entre les objectifs nationaux en matière de biodiversité et ceux du Cadre mondial de la biodiversité, le Maroc a adopté une **approche pangouvernementale et pansociétale**, conformément à la décision COP15/4 et au directives du PNUD. Cette approche, fondée sur la mobilisation coordonnée de l'ensemble des niveaux de gouvernance et des acteurs de la société **(les administrations publiques, les communautés locales, la société civile, le secteur privé, les jeunes et les femmes)** a permis d'assurer un processus inclusif et concerté.

Tout au long du processus, cette approche a été pleinement mise en œuvre, tant lors de l'analyse de la SPANB existante que durant les phases de révision, d'alignement et de reformulation des nouvelles cibles nationales de biodiversité.



❖ Reformulation de nouvelles Cibles Nationales de la Biodiversité (CNB) alignées avec le Cadre Mondial de la Biodiversité Kunming-Montréal

Les discussions engagées à travers les **27** réunions bilatérales, les sessions de travail collaboratif (12 focus groupes) et les réunions présentielles et en ligne avec la sous-commission nationale de biodiversité ont conduit à la reformulation de **25 cibles nationales de biodiversité** (CNB) alignées avec le CMB, à l'horizon 2035, en cohérence avec les engagements internationaux et les priorités nationales, notamment le Nouveau Modèle de Développement (NMD) et la Stratégie Nationale de Développement Durable (SNDD). Ces cibles sont accompagnées d'une **matrice d'indicateurs de suivi** (phares, binaires, complémentaires et nationaux) permettant d'évaluer la mise en œuvre de la SPANB-2035.



Les 25 CNB ont été **adoptées le 25 juillet 2024** lors de la réunion de la **Commission nationale sur le Changement Climatique et la Biodiversité**, sous la présidence de **Madame Leila Benali**, Ministre de la Transition Énergétique et du Développement Durable, marquant une étape stratégique majeure et réaffirmant l'engagement du Maroc en faveur du développement durable et de la conservation de la biodiversité.





25 cibles nationales de la Stratégie Nationale de



CNB 1
D'ici 2035, **s'orienter davantage vers la planification spatiale intégrée** et inclusive dans le processus d'affectation des espaces marins et terrestres pour renforcer la préservation des zones d'importance pour la biodiversité.



CNB 2
Identifier les écosystèmes terrestres et aquatiques dégradés et veiller **d'ici 2035 à ce que au moins 30% de ces écosystèmes dégradés bénéficient de mesures de restauration.**



CNB 3
D'ici 2035 au moins **30% des zones terrestres et aquatiques soient gérées durablement et conservées par l'instauration des aires protégées** et les Autres Mesures Efficaces de Conservation par Zone (OECM).



CNB 4
D'ici 2035, **établir et actualiser les listes rouges nationales et hiérarchisées des espèces menacées d'extinction** afin de prendre des mesures in situ et ex situ urgentes pour leur préservation et atténuer les interactions homme-faune.



CNB 5
D'ici 2035, exploiter et gérer durablement les espèces sauvages aquatiques et terrestres tout en réduisant les incidents de prélèvement illégal en accord avec l'approche écosystémique.



CNB 6
D'ici 2035, mettre en œuvre un programme national intégré de contrôle, de surveillance et de **lutte contre les espèces exotiques envahissantes,** en établissant préalablement des listes nationales de ces espèces.



CNB 7
D'ici 2035, **renforcer les mesures d'atténuation des impacts négatifs sur la biodiversité**, notamment en :
a- Assurant l'utilisation **efficace et rationnelle des pesticides;**
b- Mettant en œuvre une gestion **intégrée des déchets plastiques;**
c- Promouvant **l'utilisation efficace et efficiente des nutriments** grâce à des pratiques agricoles durables, notamment les 4B (le bon moment, le bon endroit, le bon ratio, la bonne source).



CNB 8
D'ici 2035, **renforcer la résilience des écosystèmes terrestres et aquatiques nationaux face aux effets des changements** climatiques en consolidant les mesures d'adaptation et d'atténuation, notamment par l'utilisation de solutions fondées sur la nature et par l'intégration de l'approche écosystémique.



CNB 9
D'ici 2035, **valoriser et gérer durablement les espèces sauvages** pour améliorer les conditions socio-économiques des populations locales vulnérables, tout en assurant la justice sociale et l'équité territoriale.



CNB 10
D'ici 2035, **accélérer et élargir d'une manière significative et équitable le recours à des pratiques respectueuses de la biodiversité dans les systèmes de production alimentaires** tout en favorisant les fonctions et les services écosystémiques rendus par les zones agricoles, aquacoles, halieutiques, forestières et en faisant recours aux solutions fondés sur la nature.



CNB 11
D'ici 2035, **développer les capacités des parties prenantes,** notamment des populations locales en mettant en œuvre des solutions fondées sur la nature pour réduire les risques de catastrophes naturelles.



CNB 12
D'ici 2035, **Accroitre considérablement la superficie, la qualité et la connectivité des espaces verts et bleus dans les zones urbaines et périurbaines,** tout en facilitant l'accès à ces espaces et en maximisant leurs bénéfices par une gestion systématique de la conservation et de l'utilisation durable de la biodiversité locale avec une intégration consciente de ces aspects dans la planification territoriale et dans l'aménagement urbains.



CNB 13
D'ici 2035, **intensifier la mise en œuvre du Protocole de Nagoya en accélérant l'adoption du cadre juridique et institutionnel** en matière d'accès et de partage des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques (RG), de l'information sur le séquençage numérique, et des connaissances traditionnelles associées aux RG et en renforçant la recherche et développement (R&D).

la Biodiversité à l'horizon 2035



CNB 14
D'ici 2035, renforcer significativement l'intégration des valeurs de la biodiversité dans les processus de décision et de planification des secteurs public et privé, en particulier dans les domaines ayant un impact majeur sur la biodiversité, afin de maximiser les mécanismes de conservation et d'utilisation durable des ressources naturelles.

CNB 15
D'ici 2035, instaurer des cadres juridiques, administratifs et politiques robustes pour inciter les entreprises à suivre, évaluer et rendre compte de leur dépendance et de leur impact sur la biodiversité, en favorisant des actions concrètes pour réduire les impacts négatifs et augmenter les impacts positifs sur l'environnement.

CNB 16
D'ici 2035, promouvoir une production écoresponsable et une consommation durable en adoptant un cadre législatif approprié, tout en promouvant l'éducation et la sensibilisation pour limiter la surconsommation.

CNB 17
D'ici 2035, instaurer des mesures juridiques, administratives et techniques robustes pour sécuriser les processus de transfert, de manipulation et d'utilisation des organismes génétiquement modifiés, tout en assurant une gestion responsable des biotechnologies et un partage équitable des bénéfices qu'elles génèrent.

CNB 18
D'ici 2035, identifier et réformer progressivement les incitations y compris les subventions ayant un impact négatif sur la BD et renforcer les incitations positives pour promouvoir la préservation, la conservation et l'utilisation durable de la Biodiversité.

CNB 19
D'ici 2035, identifier et mobiliser efficacement les ressources financières, toutes sources confondues, nécessaires pour la biodiversité en tirant parti des financements des collectivités territoriales, du secteur privé et des ressources internationales, tout en respectant la planification nationale du financement de la biodiversité et en les allouant d'une manière appropriée pour contribuer à la protection et la conservation des ressources de la biodiversité.

CNB 20
D'ici 2035, renforcer les capacités institutionnelles et techniques en facilitant l'accès aux technologies avancées et leur transfert et en promouvant l'innovation et la coopération technique à travers des partenariats Sud-Sud, Nord-Sud et triangulaires à des fins de conservation et d'utilisation durable de la biodiversité.

CNB 21
D'ici 2035, Promouvoir la production et l'amélioration des connaissances sur la biodiversité et leur accès et partage via un système d'information national centralisé pour la prise de décision, la communication, l'éducation, la sensibilisation et la recherche & innovation.

CNB 22-1
D'ici 2035, valoriser et promouvoir les pratiques et les connaissances traditionnelles des populations locales associées à la biodiversité, tout en respectant le consentement préalable éclairé.

CNB 22-2
D'ici 2035, garantir pleinement la représentation et la participation entière, équitable, inclusive et effective des populations locales, des femmes et des jeunes dans la prise de décision liée à la biodiversité.

CNB 23-1
D'ici 2035, garantir l'équité et l'inclusion pour la participation des femmes et des filles dans toutes les actions et décisions relatives à la biodiversité, en reconnaissant leurs droits égaux, en soutenant un leadership significatif et informé, et en leur offrant un accès direct aux financements.

CNB 23-2
D'ici 2035, Promouvoir une participation active et significative des jeunes à tous les niveaux des initiatives et décisions liées à la Biodiversité, en reconnaissant leur rôle crucial et en leur offrant des opportunités égales de leadership, de renforcement de capacités, d'engagement et d'accès aux données et aux ressources financières.

Composante 2 : Evaluation des systèmes de suivi nationaux et développement de plans d'action de suivi

Les résultats de l'évaluation des systèmes de suivi nationaux liés à la biodiversité ont mis en évidence des lacunes majeures, caractérisés par des données hétérogènes, peu harmonisées, faiblement interopérables et insuffisamment alignées avec le CMB, malgré l'existence de plusieurs portails (SINEDD, SIREDD, CHM, SNIS-HCP, SNDD).

Face à ces constats, un plan de renforcement a été élaboré, incluant la liste des indicateurs déjà adopté, la considération du SINEDD (Système d'Information National de l'Environnement et du Développement Durable) et des SIREDD(les Système d'Information Régionaux des 12 régions de l'Environnement et du Développement Durable) comme base potentielle de collecte de données sous réserve de mise à niveau, **la création d'un système national dédié au suivi de la future SPANB (SysSPANB) interconnecté aux plateformes existantes**, ainsi qu'un programme de renforcement des capacités, accompagné d'un cadre de gouvernance impliquant à la fois la Sous-commission nationale de la Diversité biologique et les représentants territoriaux.



Composante 3 : Alignement et révision des politiques et des institutions pour atteindre la cohérence avec le CMB

Dans le cadre de la Composante 3, l'analyse des politiques publiques met en évidence la **nécessité de renforcer l'intégration effective de la biodiversité** dans les politiques, plans et programmes nationaux, à travers une approche pansociétale inclusive et participative.

L'examen de l'alignement des politiques nationales avec les objectifs du CMB révèle que, malgré la présence d'un cadre stratégique et législatif globalement solide, la mise en œuvre demeure limitée par des contraintes structurelles. Afin de combler cet écart, il est recommandé de :

- **Mettre en place un mécanisme d'arbitrage politique contraignant**, capable d'intégrer la biodiversité dans les décisions sectorielles structurantes ;
- **Finaliser et appliquer les décrets d'application** afin de rendre pleinement opérationnelles les lois existantes ;
- **Améliorer la cohérence de l'allocation budgétaire**, en alignant les financements publics avec les objectifs de conservation et d'utilisation durable de la biodiversité.
- **Passer d'une logique de planification à une logique de résultats**, fondée sur la redevabilité et le suivi effectif des impacts.

Composante 4 : Activités liées au financement de la biodiversité

❖ Activité 1 : Analyse du Contexte Politique et Institutionnel lié au Financement de la Biodiversité au Maroc (API).

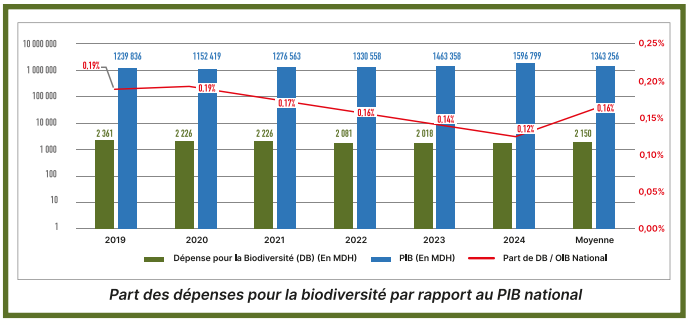
L'exécution des étapes de la composante 4 a permis d'analyser le cadre politique, institutionnel et financier de la biodiversité au Maroc selon **la méthodologie BIOFIN**. Elle met en évidence des **lacunes juridiques, institutionnelles et politiques** limitant la mobilisation de financements durables pour la conservation, malgré l'importance stratégique de la biodiversité pour l'économie nationale.

Les recommandations clés de cette analyse s'articulent autour de **quatre axes prioritaires :**

1. **Renforcement du cadre juridique**, notamment via l'intégration de dispositions de financement dans les politiques sectorielles ;

2. **Amélioration de la gouvernance**, avec une coordination renforcée entre les acteurs, notamment à travers la sous-commission nationale de la biodiversité ;

3. **Élargissement et diversification des sources de financement** en mobilisant l'ensemble des canaux disponibles y compris le secteur privé, tout en intégrant la budgétisation verte, la traçabilité des dépenses et l'engagement des collectivités territoriales ;



Part des dépenses pour la biodiversité par rapport au PIB national

4. **Structuration de mécanismes innovants**, avec une feuille de route nationale pour leur mise en œuvre, pilotée en synergie par le ministère de l'Économie et des Finances (MEF) et le Ministère de la Transition Énergétique et du Développement Durable (MTEDD).

❖ Activité 2 : Analyse des Subventions Néfastes liées à la biodiversité au Maroc (ASN).

Conformément à la méthodologie **BIOFIN**, l'analyse des subventions néfastes à la biodiversité a permis d'identifier et de hiérarchiser les dépenses publiques générant des impacts négatifs sur les écosystèmes. Elle met en évidence une prédominance de subventions sectorielles dépourvues de conditionnalités environnementales, contribuant notamment à la surexploitation des ressources, à la pollution et à la dégradation des habitats.

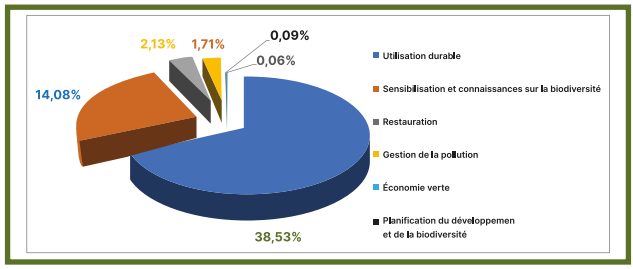
L'analyse recommande une **réforme progressive et ciblée** des instruments de soutien public, en priorité ceux liés à l'irrigation, à l'utilisation des engrais et à la pêche, à travers **l'intégration de conditionnalités environnementales, la réorientation des soutiens vers des pratiques durables, le renforcement de la transparence et du suivi des dépenses, ainsi qu'une meilleure coordination intersectorielle et l'intégration de la biodiversité dans la planification budgétaire budgétaire**.

❖ Activité 3 : Analyse des Dépenses liés à la Biodiversité (ADB).

L'Analyse des Dépenses pour la Biodiversité constitue une étape clé pour mieux **comprendre les flux financiers publics et privés** dédiés à la biodiversité.

Les résultats de l'ADB indiquent que les dépenses publiques directement ou indirectement liées à la biodiversité représentent, en moyenne annuelle sur la période étudiée environ 2,06 milliards de dirhams, soit **0,16 % du PIB** national et entre **0,34 % et 0,89 % du budget général** de l'État. La trajectoire budgétaire fait apparaître un pic de plus de 3 milliards de dirhams en 2019, suivi d'une contraction progressive pour atteindre 1,36 milliard de dirhams en 2024. Cette tendance reflète la fragilité du financement de la biodiversité dans un contexte où les priorités budgétaires nationales restent dominées par des impératifs économiques et sociaux.

Cette analyse a pu aussi mettre en lumière la répartition de ces dépenses en fonction des catégorie BIOFIN qui restent tributaire de trois axes majeurs qui cumulent plus de 96,33% sur neuf catégories BIOFIN.

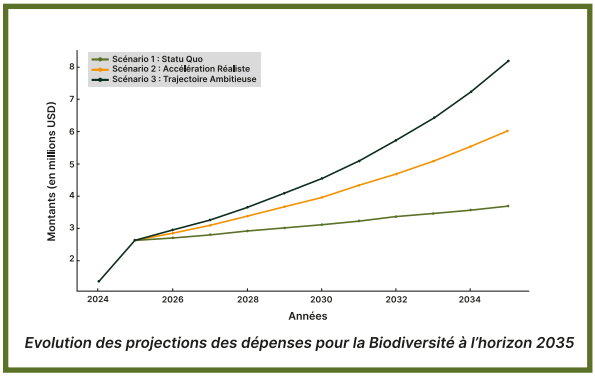


Répartition des dépenses par catégorie BIOFIN

A l'issue de cette ADB, trois scénarii tendanciels de l'évolution des dépenses en faveur de la biodiversité à l'horizon 2035 ont été ressortis :

1. Le **scénario de statu quo** prévoit le maintien de l'effort actuel à **0,16 % du PIB**, conduisant à une progression limitée des dépenses, de **1,99 MMDH en 2024** à environ **3,7 MMDH en 2035**.

2. Le **scénario d'accélération réaliste** anticipe une hausse graduelle à **0,27 % du PIB**, permettant d'atteindre environ **6 MMDH par an à l'horizon 2035**, sous réserve d'une meilleure intégration de la biodiversité dans les politiques publiques.



Evolution des projections des dépenses pour la Biodiversité à l'horizon 2035

3. Le **scénario de convergence ambitieuse** vise **0,33 % du PIB** d'ici 2035, soit près des deux tiers de la cible internationale, avec des dépenses annuelles estimées entre **8,2 et 8,6 MMDH**, nécessitant une réorientation budgétaire structurelle et une mobilisation renforcée des acteurs publics et privés.

S'appuyant sur les résultats des activités API, ASN et ADB, les activités complémentaires de la méthodologie BIOFIN, notamment l'Estimation des Besoins de Financement (EBF) et le Plan de Financement de la Biodiversité (PFB), sont prévues dans le cadre du prochain projet BIOFIN.



المملكة المغربية
ⵜⴰⴳⵍⴷⵉⵜ ⵏ ⵍⵎⵖⵔⵉⴱ
Royaume du Maroc

وزارة الانتقال الطاقي والتنمية المستدامة
ⵜⴰⵎⴰⵡⴰⵙⵜ ⵏ ⵜⵣⵔⴼⵜ ⵜⴰⵎⴰⵡⴰⵙⵜ ⴷ ⵜⵎⴰⵡⴰⵙⵜ ⵜⵉⵎⵙⵙⵓⵔⵉⵏ
MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE